



COMMUNE DE
RIXENSART



Les redevances sont fixées comme suit :

Accueil du matin de 7h00 à 7h40 (avant les cours) : forfait de 075€ (1/2h)

Accueil du matin à partir de 7h40 jusqu'à 8h10 : gratuité

Accueil du midi : gratuité

Accueil du soir :

- De 15h15 à 15h45 : gratuité
- De 15h45 à 18h00 : 0.75€ par 1/2h

Accueil du mercredi après-midi :

- De 12h10 à 12h20 : gratuité
- De 12h20 à 18h00 : 0.75€ par 1/2h

En ce qui concerne l'accueil extrascolaire payant du soir et du mercredi après-midi, toute 1/2h entamée est considérée comme due

En cas de dépassement de l'horaire, une redevance de 5.15€ par 1/2h et par enfant sera appliquée.

Tarif dégressif pour les fratries :

- 1er enfant 0.75€ par 1/2h
- 2ème enfant 0.60€ par 1/2h
- à partir du 3ème enfant 0.45€ par 1/2h

Les présences à la garderie se font par badge. Le décompte se fait automatiquement via la plateforme APSchool où vous pouvez visualiser les badgeages journaliers.

Un badge perdu sera facturé 5.00€

Vous recevrez une attestation fiscale pour l'année civile.